

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil/CNNII : le "Cassanga" coule au port môle

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

MARDI, au port môle de Port-Gentil, il y a eu plus de peur que de mal, pour le "Cassanga", un navire faisant partie de la flotte de la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNII). En effet, parti de Libreville un jour avant, le caboteur venait de charger, à côté d'autres colis, six cents (600) tonnes de ciment destiné à la cité de l'or noir. Selon notre source, au

moment de lever l'ancre, le navire aurait heurté une ferraille sous l'eau. L'équipage se serait battu tout au long de la traversée pour éviter le pire. C'est seulement après avoir mouillé, mardi matin, au port môle de Port-Gentil, que l'arrière du bateau s'est affaissé et a commencé à prendre l'eau. "Il fallait attendre la marée basse pour procéder aux réparations adéquates en vue de vite remettre l'engin à flot", a relevé un membre de l'équipage. Non sans avancer qu'un trou à l'arrière du bateau

serait à l'origine de ce désagrément. L'avarie en question est-elle réellement survenue au départ de Libreville ou bien existait-il une autre faille qu'on n'aurait auparavant pas détectée? Seuls les membres de l'équipage peuvent répondre avec exactitude à cette interrogation.



Le «Cassanga» amorçant son naufrage.

Oyem/Délinquance : la procureure promet la fermeté

G.R.M
Libreville/Gabon

LORS de sa communication du 8 novembre dernier, à la faveur de laquelle elle a éclairé l'opinion sur l'assassinat maquillé en incendie, à Bitam, de Mlle Dallas Mbazogo-Megne, une adolescente de 16 ans, la procureure de la République près le tribunal de première instance d'Oyem s'est longuement insurgée contre la montée vertigineuse de la délinquance dans la province du Woleu-Ntem. Aussi, Périne Ada Obiang a-t-elle notamment pointé du doigt les personnes dont la tranche d'âge oscille entre 16 et 25 ans. À cet effet, le maître des poursuites a annoncé, sur un ton ferme, que le ministère public va mettre en place diverses actions, tant préventives que coercitives, visant à lutter contre la hausse de la délinquance et autres violences. Et Périne Ada



La procureure Périne Ada Obiang.

Obiang d'arguer : "À ce propos, commençant par les actions préventives, une tournée dans les différents établissements scolaires secondaires se fera dans les jours qui suivent, afin d'expliquer aux élèves les infractions relatives aux violences et les peines qui en découlent, ainsi que les infractions commises en milieu scolaire tel que prévu par les dispositions du Code pénal. S'agissant des actions coercitives, la loi sera strictement appliquée dans sa rigueur, pour mettre hors d'état de nuire les éventuels auteurs de crimes et délits, car force reste et restera à la loi."

MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 11 novembre 2022
Appel d'offres : N°01/MEN/SG/PEN/2022
Nom du projet : Travaux de réhabilitation du complexe de l'IAI
Source de financement : Etat gabonais (Budget d'investissement 2022)

1. OBJET

Le Ministère de l'Economie Numérique lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation de l'Institut Africain de l'Informatique IAI.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en deux (02) lots :

- Lot n°1 : réhabilitation des pavillons ;
- Lot n°2 : construction de la barrière.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou les deux lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour les deux lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire de deux (02) lots.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de deux cent mille (200 000) francs CFA par lot. Ce montant est de cent mille (100 000)

francs CFA par lot pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais de passation des marchés publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante

Ministère de l'Economie Numérique

Secrétariat Général

Programme Économie Numérique

BP : Libreville, Tél : +241 66 63 44 50 / 077 56 22 84

Mail : jmismiv@yahoo.fr

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le mercredi 30 novembre 2022 à 09 heures être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le mercredi 30 novembre 2022, à 10 heures dans la salle de réunion du Ministère de l'Economie Numérique sise au 5ème étage de l'Immeuble Interministérielle à Batterie 4.

Le Ministre de l'Economie Numérique



Jean Pierre DOUKAGA KASSA

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME